



Procès-verbal de la réunion du bureau du 4 Mars 2024

Le quatre mars deux mille vingt quatre à 19h30, au Stade Intercommunal du Pays de Fayence, 690 Chemin de la Garelle 83440 Fayence, s'est réuni le bureau et du Comité de direction ci-après relaté.

Sont présents : Thierry PEDRAZZOLI Président, Julien BOGIRAUD Trésorier, Jonathan DELGRANGE, David DERASSE, Florian DACBERT

Invitée : Cynthia BOGIRAUD, en qualité d'aide au secrétariat

Absents excusé : Jérémy DI NOTA

Absent non excusé : Emilie SPICQ, Secrétaire

_____ Thierry PEDRAZZOLI, préside la séance.

_____ Cynthia BOGIRAUD, exerce les fonctions de secrétaire de séance.

Il rappelle que le bureau est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- installation des bâches sponsors
- effectif éducateurs saison 2024/2025
- Equipements saison 2024/2025
- Stage de printemps
- Vide grenier
- Fête de fin d'année
- Licences impayées

- Questions diverses.

- Pouvoirs.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Sujets ne nécessitant pas de vote :

- Bâches sponsors.
Les bâches de Cap Générateur et Marché paysan ont été mises en place au stade.
Elles resteront posées pour cette fin de saison ainsi que pour la suivante.

1. Première résolution _____ Continuité équipe éducative Saison 2024/2025

Les effectifs sont actuellement en évaluation pour la saison prochaine. La plupart des Coachs souhaitent poursuivre avec leur équipe lors de la saison prochaine, le Comité émet des réserves sur le fait de conserver son équipe d'une année à l'autre, afin de proposer aux jeunes joueurs des possibilités de découvrir des pédagogies différentes qui favorisent leur évolution technique. Le Comité recommande, en lien avec les directives fédérales, un suivi d'équipe sur 3 ans au maximum.

Cette année encore, nous manquons d'éducateurs, certains éducateurs ont donc pris des doubles voire triples catégories. Cette année, ce n'est plus souhaitable pour les joueurs comme pour les éducateurs. Nous sommes donc à la recherche de Coachs pour les catégories suivantes : U6 / U9 / U11 / U12 / U16 / U19 / Séniors.

Certains éducateurs doivent encore préciser leurs désirs de poursuite notamment pour les catégories

U8 / Séniors F.

La saison n'étant pas terminée, le Comité Directeur publiera la liste en fin de saison.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Seconde résolution _____ Equipement saison 2024/2025

Pour cette saison, nous avons fait appel à un nouvel équipementier et passé le Club sous licence Puma.

Le partenariat a été concluant, tant au niveau budgétaire que relationnel.

Le Comité Directeur renouvelle donc le Contrat pour la saison 24/25. Le Président et le Trésorier ont rendez-vous vendredi 23 février 2024, pour réaliser les devis des Packs joueurs et éducateurs 24/25. Des chiffrages complets seront également demandés afin de préparer les Budget 24/25.

Seuls les maillots de match bleus sont toujours en rupture de stock nationale; pour information, le retour en stock serait prévu pour le début de saison prochaine, soit courant mai. Les quantités sont bien commandées. Certains sponsors étant impactés, nous maintenons les impressions sur les maillots de match bleus, sans surcoût pour la saison 24/25.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution _____ Stage de printemps

Un message a été envoyé aux Coachs.

Nous n'avons pas de retours significatifs pour cette session. Un éducateur s'est proposé pour la semaine entière, un autre pour 2 jours, sous réserve d'être disponible professionnellement.

Afin de ne pas avoir à annuler le stage, nous recherchons une solution de repli. Une structure indépendante nous avait contacté en début d'année pour proposer leurs services, nous allons donc faire une demande de devis.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution _____ Vide Grenier

Vu le faible nombre d'inscriptions sur la session de janvier,

Vu le bénéfice réalisé par la buvette sur la session de janvier,

Vu l'investissement humain, tôt le matin,

Vu la gestion administrative contraignante,

Le Comité juge l'événement peu rentable et propose d'annuler la session de mars.

Il sera étudié de nouveaux formats d'événements pour la saison 24/25, plus fluide en organisation et plus rentable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Cinquième résolution _____ Fête de fin d'année du FCPF

Le Comité propose un moment festif pour clôturer la saison, en amont de l'Assemblée générale, qui a une vocation plus formelle.

L'idée, un repas en fin de journée, dansant, en famille, réservée aux licenciés FCPF et leurs parents proches.

Besoins :

- agent de sécurité

- tables et chaises
- traiteur
- DJ
- Boissons

et autres besoins listés au fur et à mesure de l'organisation.

Le Club offre l'apéritif.

Le repas sera proposé à prix coûtant.

Les inscriptions seront lancées début juin.

Date de la fête du Club 21/06/2024 pour fêter la musique ensemble !

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Cinquième résolution _____ Licences impayées

Nous avons 44 licences impayées ou partiellement impayées à ce jour.

Une relance officielle a été envoyée par mail aux personnes concernées.

Les équipes séniors sont les plus concernées.

Cet état est jugé inacceptable, d'autant que la motivation aux entraînements reste fluctuante, voire inexistante.

Pour demander une licence saison 24/25, les licenciés qui ne sont pas à jour de leur cotisation, devront solder l'impayé de la saison 23/24 et régler la cotisation saison 24/25.

Une règle simple sera appliquée : pas de paiement / pas de licence

Le club reste à l'écoute pour un paiement en plusieurs fois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote du bureau sont discutées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance

Thierry PEDRAZZOLI

Le secrétaire de séance

Cynthia BOGIRAUD